



GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE
ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

RÉSOLUTION 2 – 2008M

PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES ESPÈCES AQUATIQUES ENVAHISSANTES
ET GESTION DE L'EAU DE BALLAST

ATTENDU QUE plus de 180 espèces aquatiques envahissantes ayant pénétré dans l'écosystème des Grands Lacs et du Saint-Laurent y ont déjà causé des dommages aux eaux et continuent de le faire, portant atteinte à l'intégrité écologique, à la diversité biologique et à la santé économique de la région binationale des Grands Lacs et du Saint-Laurent;

ET ATTENDU QUE de nouvelles espèces aquatiques envahissantes continuent d'être introduites dans l'écosystème des Grands Lacs et du Saint-Laurent, y compris les plans d'eau intérieurs et les rivières, à un rythme de plus d'une espèce par année, et que les vaisseaux entrant dans le système à partir de l'océan Atlantique en sont les sources principales;

ET ATTENDU QUE les gouvernements fédéraux s'empressent peu de prendre des mesures législatives ou réglementaires déterminantes et de fournir le financement nécessaire pour la prévention et le contrôle des espèces envahissantes et la gestion des eaux de ballast de façon complète et efficace, malgré un vaste consensus, dans la région des Grands Lacs, que telles mesures et tel financement sont essentiels;

ET ATTENDU QUE les gouvernements locaux entreprennent des mesures pour prohiber la libération d'espèces aquatiques envahissantes dans les eaux de leur collectivité, mais qu'ils ne détiennent ni l'autorité, ni le territoire de compétence ni les ressources nécessaires pour bien contrôler et prévenir l'introduction des espèces aquatiques envahissantes;

ET ATTENDU QU'EN l'absence de lois fédérales complètes aux États-Unis en ce qui concerne les espèces aquatiques envahissantes, certains gouvernements d'État vont de l'avant pour édicter leurs propres lois et règlements afin de contrôler l'introduction de ces espèces, et que le manque de normes et règlements au niveau fédéral, aux États-Unis, en ce qui a trait à l'eau de ballast, a forcé d'autres États à édicter les propres exigences en matière de traitement des eaux de ballast, notamment le Michigan et la Californie, et que d'autres États étudient actuellement la possibilité d'édicter des lois semblables;

ET ATTENDU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent (AVGLSL) donne son appui sans équivoque aux efforts municipaux et des États en vue de la prévention et du contrôle des espèces envahissantes et de la gestion du traitement des eaux de ballast, mais reconnaît que l'existence de différentes lois et politiques au niveau des États ne constitue pas l'approche la plus efficace;



ET ATTENDU QUE la *Great Ships Initiative* a été établie à titre d'effort collaboratif afin de mettre fin au problème de l'introduction d'espèces envahissantes par les vaisseaux, et ce, par l'entreprise d'études indépendantes, de démonstrations des technologies environnementales, d'incitatifs financiers et d'une surveillance homogène des ports dans tout le bassin;

ET ATTENDU QUE l'*U.S. Coast Guard*, Transport Canada – Sécurité maritime, la *Saint Lawrence Seaway Development Corporation*, des États-Unis, et la Corporation de gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent, du Canada, ont établi le groupe de travail *Great Lakes Ballast Water Management* pour réagir de façon intérimaire aux demandes pour une réglementation plus rigoureuse en ce qui concerne les navires océaniques qui traversent les Grands Lacs;

ET ATTENDU QU'UN nouveau Règlement sur la voie maritime mis en œuvre en 2008 exige que tous les navires sans ballast à bord et se dirigeant vers des ports aux États-Unis évacuent leurs réservoirs d'eau de ballast en eau salée avant de pénétrer dans la voie maritime, ce Règlement servant à harmoniser les pratiques actuelles de gestion de l'eau de ballast aux États-Unis avec celles des règlements 2006 du Canada qui exigent que tous les navires qui entrent dans les eaux canadiennes se conforment aux normes d'échange d'eau de ballast établies par l'*International Marine Organization*;

ET ATTENDU QUE les conseillers des États-Unis et du Canada au sein de la Commission des pêcheries des Grands Lacs, de l'Union Saint-Laurent, Grands Lacs et de la coalition *Heal Our Waters* ont réclamé un moratoire sur l'entrée des navires océaniques dans les Grands Lacs et dans le Saint-Laurent jusqu'à ce que soient mises en œuvre des méthodes efficaces de traitement des eaux de ballast;

ET ATTENDU QUE le projet de loi S.725 *National Aquatic Invasive Species Act* a été déposé au Sénat des États-Unis en mars 2007 en vue de modifier la *Non-indigenous Aquatic Nuisance Prevention and Control Act of 1990* et que ce projet de loi est actuellement à l'étude par comité, et que la Chambre des représentants des États-Unis a récemment adopté la *Coast Guard Reauthorization Act of 2008* qui contient des exigences en matière de gestion des eaux de ballast qu'appuie la région, et que ce projet de loi est actuellement à l'étude au Sénat;

POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent fasse appel aux gouvernements fédéraux du Canada et des États-Unis pour édicter des lois ou règlements fédéraux complets visant à prévenir l'introduction d'espèces aquatiques envahissantes et favoriser la mise en œuvre et l'exécution de règlements homogènes en ce qui concerne l'eau de ballast;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent incite les gouvernements fédéraux du Canada et des États-Unis à adopter une cible de zéro nouvelle introduction d'espèces aquatiques envahissantes;



ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent insiste pour que les lois fédérales concernant la gestion de l'eau de ballast incluent une exigence pour le respect d'une norme de protection environnementale dans les cinq ans suivant l'édiction, et une exigence pour l'étude périodique des technologies avant et après la période de cinq ans afin de cerner les technologies les plus performantes et d'exiger l'exécution de normes d'évacuation en fonction de la meilleure technologie;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les options envisagées pour contrôler l'introduction d'espèces aquatiques envahissantes dans les Grands Lacs ne causent pas que le problème soit déplacé à la région du fleuve Saint-Laurent;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent continue d'appuyer la mission et les efforts de la *Great Ships Initiative* et du groupe de travail *Great Lakes Ballast Water Management*, en l'absence de lois et règlements fédéraux complets en ce qui concerne la gestion des eaux de ballast et les espèces aquatiques envahissantes;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent incite les gouvernements canadiens et des États-Unis à fournir un financement maximal et à assurer l'exécution des programmes de contrôle des espèces aquatiques envahissantes et de gestion des eaux de ballast, et ce, même en l'absence de nouvelles lois;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE comme l'introduction d'espèces aquatiques envahissantes et la gestion des eaux de ballast soient des enjeux binationaux, l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent demande aux gouvernements fédéraux aux États-Unis et au Canada d'autoriser la préparation d'un rapport annuel par l'*U.S. Coast Guard* et Transport Canada – Sécurité maritime, au sujet des progrès en matière de gestion des eaux de ballast dans le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent demande aux gouvernements du Canada et des États-Unis d'harmoniser au plus haut degré de protection leurs approches à l'égard de la prévention des espèces envahissantes et le contrôle des eaux de ballast.

Signé ce 17^e jour de juillet 2008

Président
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent